

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 mars 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 38

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, Jean BRIARD, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230329-11 : FIN_89505 BUDGET ZA DES NOIRES TERRES_COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte administratif 2022 du budget annexe « ZA NOIRES TERRES » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : <i>Au titre des travaux d'aménagement de l'Ilot Nord</i>	330 183,24 €	Vente de terrains aménagés :	221 636,01 €
Charges financières :	3 709,49 €	Autres produits divers de gestion :	1,57 €
Stocks de terrains aménagés au 01/01/2022	576 152,36 €	Stocks de terrains aménagés au 31/12/2022 :	756 296,29 €
Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	4 650,49 €	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	4 650,49 €
TOTAL DF	914 695,58 €	TOTAL RF	982 584,36 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est excédentaire de 67 888,78 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (77 756,44 €), la section de fonctionnement dégage un **excédent de 145 645,22 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Stocks de terrains aménagés au 31/12/2022	756 296,29 €	Variation des stocks de terrains aménagés au 01/01/2022 :	576 152,36 €
Remboursement d'emprunt	29 750,01 €		
TOTAL DI	786 046,30 €	TOTAL RI	576 152,36 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 est déficitaire de 209 893,94 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (577 042,89 €), la section d'investissement laisse apparaître un **excédent de 367 148,95 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2023 :

- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 145 645,22 €
- De reporter l'excédent d'investissement au compte 001 pour un montant de 367 148,95 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Gérard LEGUAY) décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget annexe « ZA NOIRES TERRES »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
 Annick SOLIER



Le Président,
 Gérard LEGUAY